

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Unan, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
CAHORS	Libos	Poste	CAHORS	Libos	Poste	CAHORS	Montauban	Poste	CAHORS	Montauban	Poste	CAHORS	Capdenac	Poste	CAHORS	Capdenac	Poste
6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 0	12 <sup>h</sup> 0	6 <sup>h</sup> 0	4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	5 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 11	9 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10
6 <sup>h</sup> 41	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 19	8 <sup>h</sup> 16	1 <sup>h</sup> 26	6 <sup>h</sup> 19	4 <sup>h</sup> 55	11 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 37	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 42	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 0	7 <sup>h</sup> 50	11 <sup>h</sup> 41	5 <sup>h</sup> 21
7 <sup>h</sup> 3	1 <sup>h</sup> 34	6 <sup>h</sup> 28	8 <sup>h</sup> 24	1 <sup>h</sup> 47	6 <sup>h</sup> 28	5 <sup>h</sup> 11	11 <sup>h</sup> 39	6 <sup>h</sup> 11	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 35	4 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 42	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 34
7 <sup>h</sup> 18	1 <sup>h</sup> 47	6 <sup>h</sup> 44	8 <sup>h</sup> 39	1 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 44	5 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 52	6 <sup>h</sup> 25	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 58	5 <sup>h</sup> 3	8 <sup>h</sup> 42	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38
7 <sup>h</sup> 43	2 <sup>h</sup> 8	7 <sup>h</sup> 8	8 <sup>h</sup> 48	2 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 8	5 <sup>h</sup> 31	11 <sup>h</sup> 52	6 <sup>h</sup> 25	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 58	5 <sup>h</sup> 3	8 <sup>h</sup> 42	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38
7 <sup>h</sup> 53	2 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 18	8 <sup>h</sup> 53	2 <sup>h</sup> 28	7 <sup>h</sup> 18	5 <sup>h</sup> 45	12 <sup>h</sup> 6	6 <sup>h</sup> 42	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 42	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38
8 <sup>h</sup> 6	2 <sup>h</sup> 29	7 <sup>h</sup> 32	9 <sup>h</sup> 1	2 <sup>h</sup> 38	7 <sup>h</sup> 32	5 <sup>h</sup> 55	12 <sup>h</sup> 16	6 <sup>h</sup> 56	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 42	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	9 <sup>h</sup> 19	2 <sup>h</sup> 48	7 <sup>h</sup> 39	6 <sup>h</sup> 5	12 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 8	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 42	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	9 <sup>h</sup> 31	2 <sup>h</sup> 48	7 <sup>h</sup> 39	6 <sup>h</sup> 13	12 <sup>h</sup> 34	7 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 42	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	9 <sup>h</sup> 47	2 <sup>h</sup> 57	7 <sup>h</sup> 47	6 <sup>h</sup> 22	12 <sup>h</sup> 43	7 <sup>h</sup> 28	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 42	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	9 <sup>h</sup> 57	3 <sup>h</sup> 07	7 <sup>h</sup> 57	6 <sup>h</sup> 39	1 <sup>h</sup> 43	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 42	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	10 <sup>h</sup> 9	3 <sup>h</sup> 17	8 <sup>h</sup> 9	6 <sup>h</sup> 48	10 <sup>h</sup> 26	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 42	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	10 <sup>h</sup> 25	3 <sup>h</sup> 27	8 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 56	10 <sup>h</sup> 43	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 42	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38

Cahors, le 14 Juin.

## NOUVELLES POLITIQUES

**Sénat.** — Le Sénat vient de repousser le projet du ministre des finances, tendant à reporter au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année le point de départ de l'exercice financier.

**A la Chambre,** grande et belle discussion relative au travail des femmes et filles dans les manufactures.

**Les couloirs.** — L'impression générale, maintenant que le grand prix est couru, est que la session va être close. Les grandes questions vont être enterrées pour trois mois.

**Les élections belges.** — Les élections ont lieu aujourd'hui en Belgique pour le renouvellement partiel de la Chambre et du Sénat. Les premiers résultats connus annoncent des succès catholiques.

**Arrestation d'espions.** — Vers midi, deux gentlemen, surpris en flagrant délit d'espionnage près la porte de Calais, à Dunkerque, ont été arrêtés.

**Angleterre.** — La Chambre des communes a adopté, malgré le gouvernement, une motion blâmant les dépenses de réorganisation de l'amirauté. Ce vote n'entraînera pas une crise ministérielle.

**Crise ministérielle en Espagne.** — On mande de Madrid. — La démission de M. Martinez Campos est acceptée.

Il est probable que le ministère tout entier donnera sa démission.

La crise ministérielle serait annoncée aujourd'hui aux Cortès.

Les journaux confirment l'imminence d'une crise ministérielle en Espagne.

**La catastrophe de Saint-Christophe.** — Une carrière de pierre, située à Saint-

Christophe (Isère), s'est éboulée ensevelissant 10 ouvriers.

Des secours ont été aussitôt organisés. On a déjà retiré deux cadavres.

**Mouvement préfectoral.** — D'après la République française, le préfet de la Dordogne serait nommé percepteur à Paris.

Le sous-préfet de Toulon serait nommé préfet.

— La nomination de M. Cohn, préfet de la Haute-Garonne, comme directeur des affaires départementales au ministère de l'intérieur, est démentie.

**Affaire Hériot.** — Les journaux continuent à publier des récits contradictoires sur l'affaire Hériot, mais tous s'accordent à dire que la blessure du commandant Hériot est sans gravité. M<sup>me</sup> Hériot est saine et sauve.

**Boulangier et Miribel.** — M. Reinach, dans la République française, maintient que le général Boulanger lui a raconté, le 20 janvier 1887, que, en présence des éventualités menaçantes, il avait fait appel au concours du général Miribel.

## INFORMATIONS

**Le Drame du Vésinet** Paris, 12 juin.

La Lanterne publiait ce matin les lignes suivantes :

A deux heures et demie du matin, le bruit court d'un meurtre, suivi d'un suicide, destiné à un grand retentissement.

Voici quelques renseignements que nous tenons de source sûre sur l'affaire Hériot, et dont nous pouvons garantir l'authenticité :

Le drame a eu lieu à Boissière, où est installée l'école des enfants de troupe, fondée il y a deux ans par le commandant Hériot. M. Hériot, directeur des Grands Magasins du Louvre, qui avait perdu sa pauvre femme il y a quelques années, avait noué des relations avec M<sup>lle</sup> Dubernet. Ce n'est qu'après en avoir eu deux enfants qu'il se dé-

cida à l'épouser sur les instances de celle-ci, et non sans résistance.

Depuis quelque temps, l'entourage de M. Hériot remarquait un dérangement dans les facultés mentales de celui-ci. Le Louvre était dirigé par le conseil d'administration.

Il y a quelques jours, M. et M<sup>me</sup> Hériot, qui étaient au Vésinet, étaient partis pour Boissière. Hier soir, on a reçu au Louvre une dépêche annonçant sommairement le drame. A six heures du matin, M. Hériot s'est levé, a décroché à la panoplie un revolver de cavalerie et s'est rendu dans la chambre de sa femme. Celle-ci s'est levée.

M. Hériot lui a alors tiré deux coups de revolver qui ont traversé son vêtement de nuit sans la blesser. Affolée, M<sup>me</sup> Hériot pousse des cris déchirants. M. Hériot dirige alors son arme contre lui-même dans la direction du cœur; mais la balle ayant glissé sur une côte, il en a été quitte pour une légère blessure qui nécessitera seulement huit ou dix jours de repos.

M<sup>me</sup> Hériot est ce matin à Paris où elle a raconté les faits au conseil d'administration réuni d'urgence pour aviser au remplacement de M. Hériot.

**Les sauterelles en Algérie.** — Les sauterelles s'avancent en masse compacte de vingt kilomètres de profondeur sur dix kilomètres de front.

Elles viennent d'Amébid et de Chelka, après un parcours de 3 kilomètres en trois jours.

On prétend que des masses profondes suivent en poussant les arrivantes.

La région d'Ain-Gragada est entièrement dévastée.

La panique règne dans la vallée de Guelma. On craint de ne pouvoir sauver les blés, qui ne seront pas en état d'être coupés avant une huitaine de jours.

**Les Chambres,** selon toutes probabilités, se sépareront le 14 juillet pour revenir en octobre voter le budget que la commission étudiera en septembre.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS** Service d'été

La compagnie d'Orléans inaugure son service d'été lundi 18 juin.

En ce qui concerne la région, nous remarquons les améliorations suivantes :

Le train du matin (correspondance de Paris venant de Libos), arrive à Cahors à 10 h. 10, au lieu de 10 h. 25. Il devient Express et continue sur Montauban à 10 h. 22, de façon à y arriver à midi 7 et à correspondre aux trains se dirigeant sur Cette et Toulouse. Pour cette dernière ville notamment, la durée du trajet sera abrégée de deux heures environ.

la Chaussée du Maine, près du marché de Montrouge, répondit nonchalamment le Loupeur.

— Comme ça s'trouve, s'écria joyeusement Fil-en-Quatre; moi, j'vas rue d'Vanves chez la Lîmace, la larque à Fafiot, ouz que je niche pour le quart d'heure; nous f'rons route ensemble.

— Comme tu voudras, reprit le Loupeur avec indifférence.

Cependant, tout en marchant, le chef de l'armée roulante réfléchissait.

Ses soupçons étaient éveillés. Il ne supposa pas un instant que Fil-en-Quatre eût voulu l'assassiner.

Seulement, il avait probablement servi d'instrument inconscient à une vengeance particulière.

Cela était évident pour le Loupeur, mais quel était cet ennemi qui avait essayé de le faire tuer ? Voilà ce qu'il voulait savoir.

Il fit donc tout doucement causer Fil-en-Quatre, qui ne demandait pas mieux et ne fit aucune difficulté pour lui raconter toute l'affaire.

Voici, en quelques mots, ce qui s'était passé :

Dès que le Loupeur avait été parti, Felitz Oyandi, épouvanté avec raison d'apprendre que son nom et probablement son histoire étaient connus du bandit, avait envoyé en toute hâte un domestique demander à Caboulot, dans le souterrain où il se tenait, un homme sûr et sans scrupule d'aucune sorte.

143 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

### LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

### LES MORTS-VIVANTS

II

QUI ÉTAIT EN RÉALITÉ CE BON M. ROMIEUX.

Puis il solda sa dépense, sortit et, après avoir descendu la rampe de Passy, il s'engagea sur le Trocadéro.

Il avait aperçu sur le comptoir du marchand de vins un couteau à découper, à manche en corne de cerf, dont la lame assez longue était très large et fort pointue.

Il vola le couteau et le cacha sous son bourgeron.

S'il avait demandé à l'acheter, le marchand de vins aurait pu avoir des soupçons, et peut-être il lui aurait fait un mauvais parti.

Le Loupeur préféra l'effaroucher, ainsi qu'il se le dit en lui-même, en riant tout seul de ce bon tour.

Maintenant il possédait une arme excellente avec laquelle, en cas d'attaque, il pouvait se défendre.

Ne craignant plus rien pour son argent, il continua joyeusement son chemin, tout en réfléchissant à ce qui s'était passé entre Felitz Oyandi et lui, et combinant certains plans dans son cerveau pour tirer de l'affaire qu'il avait engagée avec le manchot tout le parti dont elle était susceptible.

Le quai était désert.

Le Loupeur allait s'engager sur le pont d'Iéna, lorsqu'il lui sembla entendre, à une courte distance derrière lui, le grincement d'un caillou.

Le Loupeur avait l'ouïe fine comme un Peau-Rouge de l'Amérique; il comprit qu'il était suivi.

Il se tint sur ses gardes.

Sans se retourner et sans presser son pas déjà rapide, afin de ne pas donner l'éveil à l'individu, quel qu'il fût, qui le poursuivait.

Arrivé à peu près à la moitié du pont, il entendit le bruit d'une course étouffée derrière lui.

Il saisit son couteau et se jeta brusquement de côté, campé sur sa jambe gauche, en allongeant sa jambe droite dans toute sa longueur.

Le temps était très froid, mais la lune brillait et éclairait presque comme en plein jour.

Le rôdeur, emporté par la rapidité de sa course, buta contre la jambe du Loupeur et tomba tout de son long sur le sol durci du pont.

— Prends garde de l'épater, fiston ! cria le Loupeur en goguenardant.

D'un bond il se rua sur l'homme renversé et lui appuya le genoux sur la poitrine, en disant avec un rire railleur :

— Je crois que c'est toi qui va la danser et aller boire avec les poissons.

— Oh ! la bonne blague ! s'écria tout à coup le rôdeur en éclatant de rire; comment, c'est toi,

qui a épousé sur les instances de celle-ci, et non sans résistance.

Depuis quelque temps, l'entourage de M. Hériot remarquait un dérangement dans les facultés mentales de celui-ci. Le Louvre était dirigé par le conseil d'administration.

Il y a quelques jours, M. et M<sup>me</sup> Hériot, qui étaient au Vésinet, étaient partis pour Boissière. Hier soir, on a reçu au Louvre une dépêche annonçant sommairement le drame. A six heures du matin, M. Hériot s'est levé, a décroché à la panoplie un revolver de cavalerie et s'est rendu dans la chambre de sa femme. Celle-ci s'est levée.

M. Hériot lui a alors tiré deux coups de revolver qui ont traversé son vêtement de nuit sans la blesser. Affolée, M<sup>me</sup> Hériot pousse des cris déchirants. M. Hériot dirige alors son arme contre lui-même dans la direction du cœur; mais la balle ayant glissé sur une côte, il en a été quitte pour une légère blessure qui nécessitera seulement huit ou dix jours de repos.

M<sup>me</sup> Hériot est ce matin à Paris où elle a raconté les faits au conseil d'administration réuni d'urgence pour aviser au remplacement de M. Hériot.

**Les sauterelles en Algérie.** — Les sauterelles s'avancent en masse compacte de vingt kilomètres de profondeur sur dix kilomètres de front.

Elles viennent d'Amébid et de Chelka, après un parcours de 3 kilomètres en trois jours.

On prétend que des masses profondes suivent en poussant les arrivantes.

La région d'Ain-Gragada est entièrement dévastée.

La panique règne dans la vallée de Guelma. On craint de ne pouvoir sauver les blés, qui ne seront pas en état d'être coupés avant une huitaine de jours.

**Les Chambres,** selon toutes probabilités, se sépareront le 14 juillet pour revenir en octobre voter le budget que la commission étudiera en septembre.

Le train du soir se dirigeant vers Capdenac, part de Cahors à 5 h. 16, de manière à laisser aux voyageurs, arrivant de Libos, le temps nécessaire pour dîner au buffet, sans qu'aucune modification soit apportée aux correspondances à Capdenac.

Le train express n° 40, de Toulouse à Paris, s'arrête à Rocamadour à 11 h. 48 du matin.

Le train poste n° 21, de Paris à Toulouse, s'arrête aux Quatre-Routes à 5 h. 46 du matin.

**Secours aux blessés.** — Le maréchal de Mac-Mahon a présidé lundi l'assemblée générale de la Société des secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. Le maréchal a ouvert la séance par quelques paroles dans lesquelles il a mis en relief les services que rend l'Œuvre de la Croix-Rouge française ; puis il a donné la parole au secrétaire du comité pour la lecture du rapport annuel.

Actuellement, la Société pourrait mettre, en quelques heures, à la disposition de l'autorité militaire, plus de 30,000 lits, répartis sur tout le territoire.

Le nombre des membres actifs de la Société est de près de 25,000, formant plus de deux cents comités locaux. Dans tous les grands centres, dans plusieurs garnisons, des stations de ravitaillement sont organisées et pourraient rapidement fonctionner. L'expérience de 1870 a été mise à profit, et la Société peut dire, sans forfanterie, que quoi qu'il arrive, elle est prête à tout événement.

Après l'approbation des comptes, M. Maxime du Camp, l'amiral Jurien de la Gravière, et M. de Pourtales ont été élus membres du conseil. L'assemblée s'est ensuite séparée après avoir fait une véritable ovation au maréchal de Mac-Mahon, dont la verdeur a frappé tout le monde.

**Conseil de préfecture.** — Séance de 11 juin 1888.

**Anglars.** — Le sieur Delpech proteste contre l'élection du nommé Théron, parce qu'il serait le domestique de la veuve Tournier et par conséquent inéligible.

Théron se défend en produisant plusieurs certificats qui établissent qu'il est simplement journalier de M<sup>me</sup> Tournier.

Le Conseil rejette la protestation du citoyen Delpech et valide l'élection de Théron.

**Lebreil.** — Les nommés Lagrave Jean, Loubatière Célest, Cambon Joseph, et autres électeurs ont protesté contre les opérations électorales du 13 mai dans la section de Lebreil.

Dans cette commune, le nombre des inscrits était de 84 ; les votants, 77. Or, 80 bulletins ont été trouvés dans l'urne. Il y avait donc une fraude évidente.

Le Conseil de préfecture, comprenant le bien fondé de cette protestation, a déclaré élus MM. Guitard et Cambon.

**Vaillac.** — Les candidats malheureux de Vaillac, ont dirigé contre les candidats conservateurs une protestation.

L'affaire a été mise en délibéré.

**Issendolus.** — M. Grimal, ayant réuni sur son nom 112 suffrages, proteste contre la décision du bureau, qui a proclamé élus les candidats qui avaient moins de voix que lui, sous

prétexte qu'il était le beau-frère d'un conseiller élu.

Ce chef de protestation a été rejeté comme étant contraire à la loi, qui exclut du conseil d'une commune de plus de 500 habitants les frères, beaux-frères, etc.

Il proteste, en outre, contre l'élection du 13 mai, parce que des individus non électeurs sont entrés dans la salle de vote et ont empêché le bureau de remplir consciencieusement sa mission à cause du tapage et des poussées que l'on se donnait. Des erreurs graves ont dû aussi être commises, puisque le président du bureau a refusé de signer le procès-verbal et que M. l'instituteur a aussi refusé de faire partie du bureau, sous prétexte que des choses ne s'y passaient pas légalement.

Toutes ces allégations n'étant basées sur aucune preuve, le Conseil rejette la protestation.

**Nuzéjols.** — Dans la commune de Nuzéjols, un certain Balagayrie n'a pas voulu écouter les avertissements donnés par le valet de ville avant l'heure du scrutin. Le maire, ayant appris qu'une manœuvre se préparait et que des électeurs distribueraient des bulletins marqués fit prévenir ses administrés que ces bulletins ne seraient pas valables.

Balagayrie n'en tint aucun compte, et deux bulletins marqués portant son nom furent annulés. Voilà pourquoi il proteste.

Le Conseil de préfecture rejette sa protestation.

**Boissières.** — M. Coniac, du Chevalier, a adressé une protestation au Conseil de préfecture contre l'élection de M. Brugalières.

Coniac, avait obtenu 84 voix.  
Brugalières, 87

Brugalières fut élu ; mais au dépouillement, on constata trois bulletins portant le nom de Coniac, dit Chevalier, sobriquet connu et qui est inscrit sur la liste électorale.

Le Conseil émet l'affaire en délibéré.

**Pescadoires.** — MM. Delmouly et Garcies, réclament trois bulletins sur papier quadrillé qui ne leur ont pas été attribués.

Le Conseil déclare ces bulletins valables et MM. Delmouly et Garcies, élus.

**Sainte-Eulalie.** — Le Conseil rejette la protestation de M. Carbonnel, comme n'apportant aucune preuve à l'appui de ses dires : en effet, les bulletins qu'il réclame n'ont pas été annexés au procès-verbal.

**Condat.** — Il rejette également la protestation de M. Dolpit, auquel il manque deux voix pour être élu.

La séance est levée à cinq heures.

**Résultat des examens du certificat d'aptitude pédagogique.** — Nombre de candidats : 47, dont 11 étaient dispensés des épreuves écrites.

Sur les 36 candidats qui ont pris part aux épreuves écrites, 17 ont été déclarés admissibles ; 21 candidats sont définitivement admis. Ce sont :

MM. Abugues, Bergougnoux, Carbonnel, Destruel, E-pinadel, Lestrade, Loudès, Martin, Pécourt, Trolet, Vernéjoul, Vialard.

Mmes Baldy, Bilot, Calmel, Chevalier, Condere, Laborie, Marmier, Michel, Moulin.

**Bourses dans les lycées et collèges de jeunes filles.** — Trois aspirantes se sont présentées et une seule a été reçue, c'est M. le Bergerol, Alice-Marthe-Henriette.

Cette jeune fille appartient à la première série.

**Revue.** — Les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Cahors sont arrivées ce matin à Cahors où le général de Sonis leur a passé la revue d'inspection annuelle.

**La température** s'est subitement rafraîchie. Une pluie bienfaisante est tombée la nuit dernière ; le ciel reste encore couvert.

**Les travaux des champs.** — Il vient d'être décidé au ministère de la guerre qu'un grand nombre d'hommes vont être envoyés en permission, soit chez eux, soit chez les cultivateurs des départements où ils tiennent garnison, pour prendre part aux travaux des diverses récoltes.

Cette mesure nous paraît de la plus grande utilité, et il serait à souhaiter que des permissions de 30 jours fussent d'ores et déjà accordées aussi nombreuses que possible.

L'appel tardif des territoriaux a causé un certain retard dans les travaux de la compagnie, retard très préjudiciable pour beaucoup et dont l'effet pourrait être en partie atténué par une augmentation de bras.

**Caisse nationale d'épargne postale.** — Opérations effectuées dans le département du Lot, pendant le mois d'avril 1888 :

Versements reçus de 445 déposants, dont 86 nouveaux, 97,871 fr. 39.

Remboursements à 287 déposants, dont 85 pour solde, 88,526 fr. 98.

Excédents des versements, 9,344 fr. 41.

**Tribunal correctionnel de Figeac**

**Vols.** — Lamouroux Pierre, et Moncoitié sont condamnés tous deux à 20 fr. d'amende pour vol.

— Le nommé Gégao, originaire du Morbihan, comparait devant le tribunal sous la prévention d'avoir, le 25 mai, après s'être introduit par escalade, à Camburat, dans la maison de Lafabrie :

1<sup>o</sup> Volé trois pantalons, une blouse une paire de bottes, un collier et des bagues en or ;

2<sup>o</sup> A Cardaillac, d'avoir volé, le 28 mai, une blouse, un gilet, un tricot et 135 francs en argent. Le tribunal lui inflige 13 mois de prison.

— Marie Masbon, veuve Trapy, est condamnée à 30 francs d'amende pour avoir colporté du poisson en temps prohibé.

— Le nommé Génaud, de Labathude, devait comparaître pour coups et blessures ; mais il fait défaut.

Le tribunal allait le condamner, lorsqu'un homme arrive porteur d'une lettre de M. le maire, disant que Génaud avait été assassiné et laissé pour mort dans la nuit de vendredi.

Une enquête est ouverte.

**Concots.** — On écrit de Concots :

Un vol d'effets et d'une somme de 35 francs environ avait été commis, le 25 janvier dernier, dans notre commune au préjudice du sieur Da-

DANS LEQUEL REPARAISSENT PLUSIEURS DE NOS ANCIENS PERSONNAGES

Avant que d'aller plus loin dans notre récit, nous résumerons en quelques pages les événements qui s'étaient passés pendant les six ans qui séparent le dernier chapitre de la 2<sup>e</sup> partie du 4<sup>e</sup> chapitre de la 3<sup>e</sup> partie.

Grâce à la généreuse dotation faite par don Cristoval de Cardenas en faveur de madame Denizà d'Hirigoyen, nos deux ex-coureurs des bois qui, pendant leur long séjour de quatorze années dans les savanes américaines, avaient maintes et maintes fois vu passer, à portée de leur main, la fortune, sans tenter jamais le moindre effort pour essayer de la retenir, se trouvaient à l'improviste, sans même y avoir songé et qui, plus est, sans s'en soucier beaucoup, possesseurs chacun d'une fortune de plusieurs millions.

Julian d'Hirigoyen surtout, qui avait eu la plus considérable part dans cette fastueuse et splendide dotation.

Les deux hommes furent d'abord assez embarrassés de cette fortune qui leur tombait pour ainsi dire des nues ; mais le premier moment de surprise passé, ils en prirent bravement leur parti.

Si désintéressé que l'on soit, on s'accoutume vite à la fortune et au bien-être qu'elle procure.

A leur arrivée à Paris, Julian et ses compagnons étaient tout naturellement descendus dans l'appartement de la rue d'Assas où Denizà fut accueilli avec des larmes et des transports de joie par le concierge et sa famille.

blan, journalier. L'auteur du vol était resté inconnu jusqu'à ce jour, lorsque lundi la gendarmerie de Limogne, ayant été prévenue que de graves soupçons pesaient sur un certain Faurie, deux gendarmes, MM. Ducasse et Décas, se sont immédiatement rendus au domicile de l'inculpé, qui, après forces dénégations, a fini par avouer sa faute en présentant la vengeance comme circonstance atténuante. Son arrestation a provoqué le plus grand étonnement dans notre commune où le jeune Faurie, âgé de 19 ans seulement, jouissait de la plus parfaite considération, ainsi d'ailleurs que toute sa famille.

Le coupable n'était plus en possession que d'une blouse, il avait dépensé la somme de 35 francs et le prix des autres effets, qu'il avait vendus à un marchand de Montauban.

**Incendie du théâtre de Moissac.** — Le théâtre Boursiac a été détruit par un incendie.

Un garçon de l'établissement, qui rentrait dimanche, après minuit de la gare, a été un des premiers à apercevoir le feu. Il a aussitôt donné l'alarme. Trois ou quatre jeunes gens qui passaient dans le quartier se sont immédiatement répandus dans toutes les parties de la ville en poussant des cris : « Au feu ! »

On a bientôt jugé que tout secours était inutile, et les maisons voisines étant protégées par les murailles qui le dominent, on s'est résigné à laisser l'incendie faire son œuvre de destruction.

Le feu a, paraît-il, pris sur la scène ; il s'est répandu avec une grande rapidité et a eu bientôt gagné la salle du foyer.

Comment le feu a-t-il pris ? On n'en sait rien. Le soir même, il y avait séance, mais dans la salle du foyer. L'opinion qui prévaut, est que l'incendie est dû à quelque fuite de gaz. On peut se féliciter que cet événement ne se soit pas produit un soir de représentation.

C'en est donc fait de cette jolie salle de théâtre et de son salon-foyer, admirablement peint par M. Bordieu. Une compagnie d'assurances a beau couvrir les risques ; les œuvres d'art ne se paient jamais leur véritable prix. Quelques bonnes toiles de décor ont été aussi perdues.

L'inauguration du théâtre Boursiac avait eu lieu le 14 novembre 1874.

**Sallac.** — On nous écrit :

Un vol d'une somme de 500 francs a été commis au préjudice du sieur Delpech, Baptiste, propriétaire ; il y a eu escalade et effraction.

La brigade de la gendarmerie de Limogne a ouvert une enquête.

**Timbres quittance.** — Le ministre des finances vient, par une décision récente, de prescrire la vente dans tous les bureaux de tabacs des timbres quittance à 10 centimes.

**Droits de succession.** — Nous croyons utile de faire connaître à nos lecteurs dans quelle proportion les droits de succession sont établis :

En ligne directe (meubles et immeubles), 1 fr. 25 0/0 ; entre époux, 3 fr. 75 ; entre frère et sœur, neveux et nièces, oncles et tantes, 8 fr. 25 ; entre grands-oncles et grand-tantes, petits neveux et petites nièces, cousins ger-

goste la boutique du marchand de vins :

— Un homme va sortir dans un instant de cette boutique : c'est un misérable traître, il s'est faufilé parmi nous pour nous vendre ; il appartient à la police, j'en ai la preuve en mains ; suivez-le, voici un couteau. Dès que vous serez dans un endroit désert, et il n'en manque pas dans ce quartier, vous lui ferez son affaire ; il faut qu'il meure ; vous nous aurez ainsi, en le tuant, rendu un service signalé ; voici pour vous récompenser de la peine que vous allez prendre.

Et toujours fidèle à ses principes d'économie, ou plutôt d'avarice, il avait en même temps que le couteau, glissé deux billets de cinquante francs dans la main que lui tendait Fil-en-Quatre.

Celui-ci avait empêché les billets sans même les regarder.

Fil-en-Quatre ne s'occupait pas un seul instant des secrets auxquels Felitz Oyandi faisait allusion, secrets qu'il ignorait et dont il ne se souciait guère ; il ne vit dans tout cela que les deux billets de banque qu'il avait reçus et qu'il supposait plus considérables.

D'ailleurs, il avait bien des fois joué du couteau pour des sommes plus qu'insignifiantes.

Il sauta de joie et partit bien résolu à tuer l'homme qu'on lui désignait.

Il s'était embusqué pour le laisser passer devant lui.

Dès que le Loupneur s'était mise en route, il s'était lancé à sa poursuite et l'avait ainsi suivi à la piste jusqu'au pont d'Iéna.

On sait le reste.

— C'est égal ! s'écria-t-il en terminant son récit, il peut joliment se fouiller s'il croit que je lui

rendrai son carme ; avec ça, il s'en ferait mourir !

— Combien t'a-t-il donné ?

— Je ne sais pas. Attends voir.

Il sortit les billets de sa poche et les montra au Loupneur, en passant près d'un bec de gaz.

A la couleur, l'autre reconnut aussitôt leur valeur.

— Cent francs, dit-il avec dédain, il n'y a pas gras !

— Comment, ce n'est que cent francs ! s'écria Fil-en-Quatre, et c'est pour si peu qu'il voulait me faire tuer mon meilleur ami ? Eh bien, merci, en voilà un vieux rat !

— Le fait est que ce n'est pas grand chose ; je vaud mieux que cela.

— Pardi ! fit l'autre avec conviction. Ah ! ça, tu le connais donc, ce vieux birbe ?

— Un peu ; il a voulu me jouer un tour, et c'est moi qui l'ai mis dedans. Alors il a voulu se venger.

— Ce doit être ça. Vieux grigou, va ! tu me le paieras ! Faut-il rendre les fafiots garatis ?

— Allons donc ! tu planches, ma vieille. Tu lui diras, s'il l'interroge, que j'ai pris une voiture qui rentrait à vide, voilà tout.

— Tiens, c'est une idée ! il n'y a pas de soin ; j' lui collerai ça dans l'oreille ; il peut y compter, le vieux trompe-la-mort.

Tout en causant ainsi de choses et d'autres, vers deux heures du matin, les deux hommes arrivèrent devant la rue de Vanves.

Ils se séparèrent en échangeant une poignée de mains, et se donnant rendez-vous pour la soirée du lendemain chez la Marlouze.

Ces braves gens ne savaient comment lui exprimer combien son retour les rendait heureux.

Quelques jours plus tard, Julian avait acheté, tout meublé, un hôtel situé boulevard de Courcelles, à l'angle de l'avenue de Wagram.

C'était une magnifique habitation entre cour et jardin, construite dans le style le plus pur de la Renaissance, avec un parc par derrière, vaste, ombreux et admirablement dessiné.

Rien n'avait été négligé ni oublié dans cette demeure, élevée par un prince russe fort riche, dont l'intention était de fixer définitivement son séjour à Paris.

Mais rappelé subitement par Alexandre II à Saint-Petersbourg, il avait vu à son grand regret toutes ses dépenses devenues inutiles et presque perdues, car il lui avait fallu vendre tout en bloc et pour ainsi dire à l'improviste ; les ordres qu'il avait reçus de son souverain étaient formels.

Le prince, n'osant désobéir, céda pour deux millions comptant ce qui lui en avait coûté plus de cinq.

M. d'Hirigoyen paya son achat séance tenante et entra immédiatement en possession.

Sauf ses effets particuliers, le prince n'emporta rien, les voitures restèrent sous les remises et les chevaux dans les écuries.

Tout ce que le luxe, la science et le confort ont réalisé de prodiges depuis quelques années se trouvaient réunis dans cet hôtel.

Le fameux hôtel de Poltava, cité avec raison comme une merveille, pouvait à peine lui être comparé, surtout au point de vue artistique.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

maisons, 8 fr. 75 ; entre parents au-delà du 4<sup>e</sup> degré et jusqu'au 12<sup>e</sup>, 10 fr. ; entre personnes non parentes, 10 fr. 25. Les décimes sont compris dans ces chiffres.

**Les eaux potables dans les casernes.** — En raison des épidémies de fièvre typhoïde qui sévissent sur certains corps de troupes, le ministre de la guerre vient de prescrire à tous les commandants de corps d'armée de procéder à une enquête sur les conditions dans lesquelles se trouve placée la troupe au point de vue de l'eau potable.

Ordre est donné de faire dans le plus bref délai possible une étude approfondie de la qualité de l'eau servant à l'alimentation et d'adresser au ministre des propositions sur les améliorations hygiéniques à réaliser.

Enfin, il est dans les intentions de M. de Freycinet de faire exécuter immédiatement les travaux qui seront jugés utiles pour modifier la situation actuelle. Ainsi seront prévenues les épidémies malheureusement trop fréquentes et qui font chaque année de nombreuses victimes parmi les jeunes soldats.

**Les vins factices.** — Nous apprenons que les sénateurs de l'Hérault ont arrêté les termes d'une proposition de loi aussi opportune que curieuse.

Voici le texte de l'article premier :  
Nul ne pourra expédier, vendre ou mettre en vente, sous la dénomination de vin, un produit autre que ceux provenant de la fermentation des raisins frais.

Tous les autres mélanges appelés du même nom seront désignés sur les fûts qui les contiendront par l'étiquette de « vins factices ».

Pour viser plus spécialement les falsificateurs de France que les importations frauduleuses de l'étranger, cette proposition n'est pas moins, au lendemain de l'empoisonnement collectif d'Hyères, son urgence et son utilité.

**Concours d'animaux reproducteurs** de la race ovine du caudou du Lot, à Gramat, le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 1888.

1<sup>re</sup> Catégorie. — Agneaux et agnelles. (Animaux ayant encore toutes leurs dents de lait) :  
1<sup>er</sup> Males. — 1<sup>re</sup> sous-catégorie. — Agneaux de l'hiver : 1<sup>er</sup> prix (de la ville de Gramat) 100 fr. ; 2<sup>e</sup> prix 80 fr. ; 3<sup>e</sup> prix 60 fr.

2<sup>e</sup> sous-catégorie. — Agneaux de l'été :  
1<sup>er</sup> prix 100 fr. ; 2<sup>e</sup> prix 80 fr.  
2<sup>e</sup> Femelles (lots de 10 têtes) : 1<sup>er</sup> prix 80 fr. ; 2<sup>e</sup> prix 60 fr. ; 3<sup>e</sup> prix 50 fr.

2<sup>e</sup> Catégorie. — Antennais. (Animaux n'ayant perdu que deux dents de lait) :  
1<sup>er</sup> Males : 1<sup>er</sup> prix 120 fr. ; 2<sup>e</sup> prix 100 fr. ; 3<sup>e</sup> prix 80 fr. ; 4<sup>e</sup> prix 60 fr.

2<sup>e</sup> Femelles (lots de 10 têtes) : 1<sup>er</sup> prix 100 fr. ; 2<sup>e</sup> prix 80 fr. ; 3<sup>e</sup> prix 60 fr.  
3<sup>e</sup> Catégorie. — (Animaux ayant encore 2 dents de lait au moins) :

1<sup>er</sup> Males : 1<sup>er</sup> prix 120 fr. ; 2<sup>e</sup> prix 100 fr. ; 3<sup>e</sup> prix 80 fr. ; 4<sup>e</sup> prix 60 fr. ; 5<sup>e</sup> prix 50 fr.  
2<sup>e</sup> Femelles (lots de 10 têtes) : 1<sup>er</sup> prix 120 fr. ; 2<sup>e</sup> prix 100 fr. ; 3<sup>e</sup> prix 80 fr. ; 4<sup>e</sup> prix 70 fr. ; 5<sup>e</sup> prix 60 fr.

4<sup>e</sup> Catégorie. — Femelles de tous âges ayant déjà agnelé. (lots de 5 têtes) :  
1<sup>er</sup> Prix 80 fr. ; 2<sup>e</sup> prix 70 fr. ; 3<sup>e</sup> prix 60 fr. ; 4<sup>e</sup> prix 50 fr. ; 5<sup>e</sup> prix 40 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison thermale de 1888

Pendant la saison thermale du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivrera, à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2<sup>o</sup> pour la station de Riat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations, donne droit, au porteur, à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours moyennant paiement du supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destination, mais avant l'expiration de la durée de validité primitive du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

**Lycée de Cahors.** — Aujourd'hui a eu lieu dans notre établissement universitaire la cérémonie de la première communion.

**La Procession de la Sainte-Enfance** a eu lieu, ce matin, avec l'éclat habituel. C'est bien là la fête populaire par excellence qui charme les yeux par le concours que lui apportent toutes les mères de famille.

Variétés

NOTES SUR

UXELLODUNUM

(Fin).

Jusqu'où ne va-t-on pas, d'ailleurs, quand on obéit à une aveugle prévention? Les partisans du Puy-d'Issolud, sentant combien peu la topographie de cette montagne correspond à la description latine, ont proposé de corriger le texte des Commentaires (V. l'histoire du Quercy, de M. Raphaël Périé, qui propose de remplacer le mot *excelsissimum* par mot *mo*, dans l'expression *in excelsissimo loco* (V. encore la dissertation sur Uxellodunum, p. 15, par M. Bial, — Besançon, 1859). M. Bial dit : « Dans l'application d'un texte au terrain, faut-il prendre rigoureusement la lettre, ou bien doit-on souvent expliquer, commenter, corriger même? » N'est-ce pas là reconnaître que le Puy-d'Issolud ne répond pas à la description d'Hirtius?

Si l'on retrouvait Uxellodunum au Puy-d'Issolud, on serait obligé de reconnaître que l'oppidum n'avait pas moins de 80 hectares de superficie. Or, Drapés avait 2,000 hommes, admettons que Luctérius en eût autant : il faut avouer que 4,000 hommes feraient pauvre figure appliqués à cette surface.

Puy-d'Issolud possède une fontaine, dite de Loulié, mais, au lieu d'être placée du côté de l'isthme, comme l'indique formellement le texte latin, elle est à l'ouest, et l'isthme au nord. De plus tandis qu'à Uxellodunum elle était placée sous les murs mêmes de la ville, au Puy-d'Issolud, les murs ne seraient trouvés à trois cents pieds au moins au dessus de la fontaine.

Quels arguments produit-on encore en faveur du Puy-d'Issolud? La tradition qui raconte qu'un conquérant vint s'emparer de la ville et fit couper le nez à tous les habitants : mais Capdenac aussi a une tradition analogue, et il est évident que toutes les deux ne sauraient s'appliquer au siège d'Uxellodunum par César.

Nous ne ne parlerons pas des lieux-dits, dont les noms signifient tout ce qu'on veut bien leur faire dire. D'ailleurs, Luzech a les siens tout comme le Puy-d'Issolud ; et les partisans de l'une et l'autre de ces localités en font ressortir les étymologies romaines ou prétendues telles, avec une chaleur de conviction à laquelle nous souhaiterions un meilleur emploi.

Les chartes invoquées en faveur de Puy-d'Issolud ne prouvent rien non plus. Celles de 941, 944 et 945, citées par Baluze, dans son Histoire de Tulle, nous montrent que Issolud s'appelait au-moyen âge Exellodunum, nom qui devait être commun à bien des localités de la Gaule. La charte de 935, signée par le roi Raoul, appelle Issolud, Uxellodunum, et, d'après la tradition, raconte le siège de cette ville par les Romains. Malheureusement pour le Puy-d'Issolud, le docte Baluze a reconnu qu'elle était fautive et les savants auteurs du *Gallia Christiana* ne l'ont pas insérée dans leur ouvrage. D'ailleurs Capdenac, n'a-t-il pas aussi sa charte citée et traduite par Champollion et qui, n'offre pas plus de caractères d'authenticité que celle du Puy-d'Issolud.

On aurait tort toutefois de croire que l'opinion qui place Uxellodunum au Puy-d'Issolud est de date récente, elle est émise déjà dans le *Thesaurus geographicus* d'Ortelius, qui l'attribue à Junius. Vigenère lui-même, quoique partisan de Capdenac, rapporte que deux gentilshommes de la maison de Noailles lui ont affirmé qu'on trouvait au Puy-d'Issolud la fontaine coupée par les Romains, et la tranchée construite par César, mais il s'empresse d'ajouter : « cela est un peu suspect de quoi je ne les ai point voulu défrauder ».

Parmi les partisans du Puy-d'Issolud il faut citer encore le jésuite Philippe Labbé, dans son *Pharus Gallie antiquae*, M. l'abbé de Vayrac, dans une dissertation analysée dans le *Mercur* de France d'août 1725, et le célèbre géographe d'Anville, dans sa notice de l'ancienne Gaule, 1760.

Il faut chercher peu-être ailleurs. Où, nous ne pouvons encore le dire, et ce sera peut-être l'objet d'une communication nouvelle. Il y a cependant dans un vieux livre édité à Amsterdam et à Leipzig, chez Arkstré et Merkey, en 1755. « Les Commentaires de César d'une traduction toute nouvelle, avec des cartes et des figures et précédée de remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, tirées des Commentaires de César, par le sieur Samson d'Abbeville » qui traite d'Uxellodunum, une note qui renvoie au dictionnaire de La Martinière et celui-ci dit que Uxellodunum est « Usseldum près de Martel en Quercy, sur les confins de ce pays et les frontières du Limousin. » Cette disposition de Uxellodunum est bien conforme à celle des Commentaires. Elle convient surtout au nom qui paraît merveilleusement voisin du nom de notre oppidum, tout en demeurant fidèle aux lois grammaticales, sur la transformation des lettres. Malheureusement

cette hypothèse fort tentante ne prend pas corps sur une carte. J'ai vainement cherché Usseldum dans le dictionnaire des communes du Lot ; est-ce un bourg perdu ou s'il a changé de nom? En tous cas puisque La Martinière le dit voisin de Martel, il serait facile à un Martelais un peu érudit de s'informer et de répondre. La question paraîtra-t-elle en valoir la peine?

NEMO.

NOTE : On doit un grand nombre de ces renseignements, à un excellent travail, malheureusement incomplet et inachevé que publia, voici tantôt trois ans, un membre de la Société des Etudes du Lot, M. Vidal, aujourd'hui professeur à Montauban.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n<sup>o</sup> 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du douze juin courant, enregistré ; la dame Marguerite Proucel, sans profession épouse du sieur Jean-Antoine Dutil, propriétaire avec lequel elle est domiciliée au lieu de Lautard commune et canton de Castelnaud-Montriat et ayant M<sup>e</sup> Jules Billières pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, a été déclarée séparée de biens d'avec le dit Jean-Antoine Dutil son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le treize juin mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,

Signé : J. BILLIÈRES.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

EXTRAIT

DE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors, en date du huit mai dernier, et par exploit de Maurel huissier, en date du douze juin courant, Marie Solacroup, épouse de Jean Besse, sans profession habitant et domiciliée de la commune de Bagat, pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du trois mai dernier, a formé contre le dit Jean Besse son mari, cultivateur domicilié de la dite commune de Bagat, une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié véritable :  
A Cahors, le treize juin mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Bibliographie

L'an 1789, par Hippolyte Gautier. Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris (1).

Les trois premières livraisons de cet ouvrage sont en vente ; l'auteur y présente dans un tableau du plus saisissant intérêt, l'état de la France, les dispositions de la Cour et du peuple au début de l'année ; tout d'abord, les jours d'allégresse à la nouvelle du doublement du Tiers-Etat : les étreintes du peuple, comme cette mesure pût être justement désignée, et du même coup, succédant à la crainte de la banqueroute et à l'irritation causée par la lutte contre les parlements, les bénédictions à l'adresse de Louis XVI. Puis, la popularité de Necker le salon de M<sup>me</sup> Necker, M<sup>me</sup> de Staël, les fluctuations de l'opinion publique suivant la marche précipitée des événements, etc., puis précédant de peu le formidable drame qui allait se dérouler, le développement extrême de la sensibilité française, en littérature, en peinture, en musique, au théâtre, etc. Indépendamment de très nombreuses gravures dans le texte les trois premières livraisons contiennent six pages hors texte : Vive le Roi. — Lit de justice du 6 août 1787. — Portrait de Necker. — Allégorie en son honneur l'œil du génie. — L'an 1789, allégorie de la restauration des Français. — Assemblée des notables.

(1) Cet ouvrage formera 50 livraisons à 1 franc contenant chacune seize pages de texte format in-4, deux gravures hors texte et de nombreuses illustrations dans le texte. Prix de chaque livraison 1 fr. — Envoi de la 1<sup>re</sup> livraison contre 45 centimes en timbres-poste.

BOURSE. — Cours du 13 juin 1888.

3 0/0.....	83 95
3 0/0 amortissable (nouveau).....	85 95
4 1/2 0/0 1883.....	105 50
Actions Orléans.....	4,322 50
Actions Lyon.....	4,252 50
Action Panama.....	382 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	408 00
Obligations Lombardes.....	297 00
Obligations Saragosse.....	356 50

LE VÉRITABLE  
Goudron GUYOT

EST PRÉPARÉ PAR LA  
Maison L. Frère

19, Rue Jacob, PARIS

Le Goudron Guyot rafraîchit et purifie le sang, et fortifie les estomacs délicats. Expérimenté avec succès dans les Hôpitaux de France, Belgique, Amérique, contre les affections de la *Poitrine*, de la *Gorge* et de la *Vessie*. C'est la meilleure boisson en temps de chaleur et d'épidémie.

« Il suffira aux Médecins de tous les pays de voir votre produit pour en apprécier tout de suite toute l'importance et les services qu'il est appelé à rendre. Cette préparation sera bientôt, je l'espère, universellement adoptée. »

Professeur BAZIN,  
Médecin de l'Hôpital Saint-Louis.

REFUSER, comme Contrefaçon, tout Goudron Guyot ne portant pas l'adresse, Maison L. FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris, où depuis plus de vingt ans, la fabrication du Goudron Guyot a été transférée.

PRIX DU FLACON : 2 FR.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris,

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

- Agen. — Aix. — Ais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Anancy. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Cette. — Châlons-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroux. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Eprenay. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Hâvre (le). — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le). — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montereau. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Étienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tars. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ALSACIENNE DE BANQUE

Colmar. — Guebwillers. — Metz.

Mulhouse. — Strasbourg.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse, — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des C<sup>tes</sup> de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres, — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encassement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc. e

CHLOROSE, ANÉMIE, PALES COULEURS  
Appauvrissement du Sang

FER BRAVAIS

Le meilleur et le plus actif de tous les ferrugineux  
Dépôt dans la plupart des Pharmacies

LE VIN AROUD au QUINA, au FER  
à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie.  
Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>ies</sup>.

# Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

**TARIF :**

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr. 50	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

**Linge compris.**

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

## GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

### A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Laroche 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7, 50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION



CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PERIGUEUX

Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUIGENÉRIS

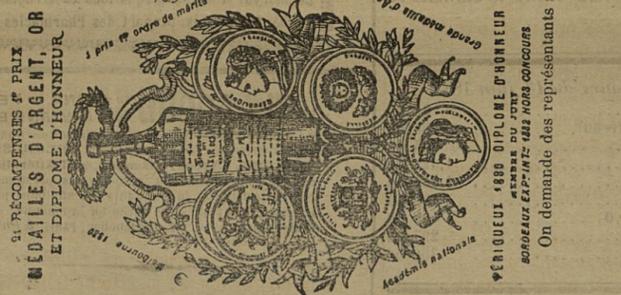
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement

la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



51 RÉCOMPENSES F. PRIZ

MÉDAILLES D'ARGENT, OR

ET DIPLOME D'HONNEUR

GRANDE MARQUE DÉPOSÉE

Académie nationale

PERIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY

SOUVERAIN ESP-INT-1878-1881 CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

## C<sup>ie</sup> G<sup>ie</sup> TRANSATLANTIQUE

L'Assemblée Générale des Actionnaires convoqués pour le 31 mai n'ayant pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre des actions déposées :

Une nouvelle Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire est convoquée pour le samedi 30 juin, à 3 heures, au siège social, rue Auber, 6, Paris.

Assemblée ordinaire : Examen des comptes de 1887 et fixation du dividende; réélection ou remplacement des Administrateurs sortants et nomination des Commissaires des comptes pour l'exercice 1888.

Assemblée extraordinaire : Prolongation de la durée de la Société et modifications aux articles 2, 5 et 43 des statuts.

Les Actionnaires porteurs de 20 actions au moins pourront les déposer :

A Paris : à la Compagnie ou à la Banque Transatlantique, 6, rue Auber; à la Société Générale; aux Sociétés de Crédit Lyonnais, de Dépôts et Comptes-Courants et de Crédit Industriel et Commercial.

En province : dans les Agences de ces Sociétés et chez tous les Banquiers ou Notaires.

Dernier délai pour le dépôt des Actions, le 26 juin inclusivement.

Tout actionnaire présent ou représenté recevra la médaille de la Compagnie.

NOTA. — La Compagnie rappelle à ses Actionnaires qu'elle leur a réservé le droit d'adhérer au Syndicat de garantie du Panorama Transatlantique à l'exposition de 1889 pour autant de parts de 5 fr. qu'ils possèdent d'actions.

Il leur suffira d'envoyer au siège social, 6, rue Auber, les adhésions accompagnées des numéros de leurs titres.

## Avis Important

Pour cause d'extention, C<sup>ie</sup> Française, pour l'exploitation de Brevets Français et Étrangers, pour produits nouveaux, déjà mis en valeur et très recherchés, demande dans le département un Représentant Général, honorable, actif et bien posé, pouvant souscrire quelques actions comme dépositaire de la Compagnie. Inutile de répondre si l'on ne peut souscrire. — Ecrire : Banque Mobilière et Foncière, 43, boulevard Haussmann, Paris.

## A CÉDER UNE ÉTUDE D'HUISSIER A CAHORS

S'adresser à M. COSSÉ, RUE JEAN VIDAL, N° 3.

## Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M<sup>me</sup> Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Ville-bourbon, 1, Montauban (T-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

histoire, commerce, industrie, agriculture, sciences de terre, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes de revendeur qui à 48 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

Le propriétaire-gérant, Layton.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir à moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

PARIS  
64, Rue de Rennes, 64

L. A. H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup>  
Éditeurs

# GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ  
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE  
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Dorenbour, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; G. Glusson, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; L. Havet, membre de l'Institut; H. Lottin, directeur de l'École des langues orientales; E. Levesque, membre de l'Institut; Et Mercur, directeur de l'École nationale des beaux-arts; A. Wealx, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°  
colombier de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.  
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc  
Payables à raison de 10 francs par mois  
Chaque volume broché 25 francs

**DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT** de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

**GUIDE DU LOT**, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

**NOTES** pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M. J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

**TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES** de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 10 par la poste.

**LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789.** — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

**LE QUERCY ET SES SEIGNEURS** du X<sup>e</sup> siècle au XIV<sup>e</sup> siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 fr. 25 par la poste.